

Droit administratif

Infos pratiques

- > ECTS : 4.5
- > Nombre d'heures : 42.0
- > Langue(s) d'enseignement : Français
- > Niveau d'étude : BAC +2
- > Période de l'année : Enseignement troisième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral et Travaux dirigés
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Sciences sociales et administration

Présentation

Il s'agit d'étudier l'organisation administrative française, de sa juridiction administrative, du service public et des obligations imposées à l'administration : principe de légalité et responsabilité administrative.

Responsable pédagogique : Michael Koskas

Objectifs

Le cours vise une bonne compréhension de l'administration française, de ses objectifs, de ses prérogatives et des obligations qui lui sont imposées

Évaluation

Session 1 : Etudiants en formule standard : évaluations réalisées au cours du semestre (50%), évaluation finale (épreuve écrite sur table en deux heures) : 50%

Etudiants en formule dérogatoire : épreuve écrite sur table en deux heures (100%)

Session 2 : épreuve écrite sur table en deux heures (100%)

Pré-requis nécessaires

Aucune connaissance spécifique n'est requise mais le cours exige une bonne maîtrise de la langue française.

Compétences visées

Il s'agit d'apprendre aux étudiants à analyser une décision de justice. Le cours vise aussi le développement des capacités de synthèse.

Bibliographie

X. Braud, *Cours de droit administratif général*, Lextenso/Gualino, 2018

P-L. Frier et J. Petit, *Précis de droit administratif*, Paris, Montchrestien, 2018

S. Velley, *Droit administratif*, Vuibert, 2020

M. Long, P. Weil, G. Braibant, P. Delvolvé, B. Genevois, *Grands arrêts de la jurisprudence administrative (GAJA)*, Paris, Dalloz, 2019

Ressources pédagogiques

Fiche semestrielle distribuée en TD